



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 66894

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur l'obtention des permis de conduire. Il souhaiterait connaître les taux de réussite des différents permis de conduire et leur évolution respective depuis dix ans.

Texte de la réponse

1. Pourcentage de réussite en première présentation : les pourcentages de réussite nationaux obtenus aux examens des différentes catégories de permis de conduire, pour les années 2000 à 2009, en première présentation, sont les suivants :

(En pourcentage.)

ANNÉE	GROUPE					
	Motocyclette		Voiture	Groupe lourd		
	Catégorie					
	A	A1	B	C	D	EC
2000	88,30	78,30	54,80	77,70	72,00	84,10
2001	88,70	78,30	55,20	78,50	73,50	85,00
2002	88,90	78,20	55,40	77,80	73,80	84,70
2003	89,30	79,90	55,10	77,80	73,40	85,30
2004	88,60	80,50	53,30	77,10	73,00	85,60
2005	89,00	80,40	52,10	77,60	73,30	86,10
2006	89,90	80,60	52,30	78,80	74,80	86,40
2007	90,70	82,10	54,60	78,80	74,30	87,20
2008	91,25	83,23	56,49	79,76	75,99	87,65
2009	92,28	83,44	57,40	81,30	77,19	88,05

Ce pourcentage est un indicateur du niveau de préparation des candidats au permis de conduire et de la qualité de la formation dispensée par les écoles de conduite.

2. Pourcentage de réussite toutes présentations confondues : les pourcentages de réussite nationaux obtenus aux examens des différentes catégories de permis de conduire, pour les années 2000 à 2009, toutes présentations, sont les suivants :

(En pourcentage.)

ANNÉE	GROUPE					
	Motocyclette		Voiture	Groupe lourd		
	Catégorie					
	A	A1	B	C	D	EC
2000	87,00	77,30	53,10	76,10	70,30	82,90
2001	87,50	77,50	53,60	76,70	71,20	83,40
2002	87,70	77,80	53,30	76,40	71,40	83,10
2003	88,10	79,20	52,80	76,40	71,20	84,10
2004	87,40	79,30	51,60	75,60	70,70	84,20
2005	87,80	80,00	50,70	76,20	71,00	84,50
2006	88,80	79,80	51,50	77,10	72,20	85,10
2007	89,80	81,40	53,80	77,30	72,70	86,10
2008	90,50	82,47	55,82	78,53	74,39	86,67
2009	91,68	82,40	56,57	79,61	75,86	86,69

Ce pourcentage correspond au nombre total de candidats reçus rapporté au nombre total d'examens organisés. Il intègre les candidats en première, deuxième, troisième, quatrième présentations, voire davantage.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66894

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2009, page 11945

Réponse publiée le : 3 mai 2011, page 4512